



La Lettre

FRANÇOISE LABORDE

SÉNATRICE DE LA HAUTE-GARONNE

ÉDITION
JANVIER 2019

COHESION
RURALISME
LIBERTÉ
LAÏCITÉ
UNIFORMITÉ

2019

Avec mon équipe parlementaire, j'ai le plaisir de vous adresser mes **meilleurs vœux pour l'année**

ÉGALITÉ
ACTIVATION
GÉNÉRATION
ÉDUCATION
MOBILITÉ
CONSTRUCTION
RATERNITE



Bien Cordialement
Françoise Laborde

Mission commune d'information sur les violences sexuelles commises sur mineurs

UN OBJECTIF DE TRAVAIL AMBITIEUX MAIS... MALHEUREUSEMENT INCOMPLET

J'ai été désignée membre de la mission commune d'information portant « sur les politiques publiques de prévention, de détection, d'organisation des signalements et de répression des infractions sexuelles susceptibles d'être commises par des personnes en contact avec des mineurs dans le cadre de l'exercice de leur métier

ou de leurs fonctions ». Cette appellation traduit la volonté du Sénat d'élargir le champ de compétences de nos travaux à toutes les personnes en contact avec des mineurs dans le cadre de leur profession, de leur fonction ou de toute autre activité qui les placerait en situation d'autorité sur les enfants. Particulièrement sensibilisée

aux spécificités de ces violences, couvertes par un lourd tabou social, j'avais posé des questions écrites au Gouvernement, à plusieurs reprises, notamment pour proposer la mise en place d'une cellule interministérielle qui permette une approche transversale de la nécessaire prévention à mettre en œuvre dans le cadre de nos institutions, services publics mais aussi tous

les organismes qui accueillent des enfants. Investie dans ce travail de longue haleine, je reste cependant déçue car l'axe de réflexion de cet important sujet. Ne pas faire l'impasse totale sur les violences incestueuses qui aurait, à mon sens, permis un travail exhaustif. Suivez sur mon site l'avancée des travaux de cette mission. ◀



RISQUE DE SUREXPOSITION DES ENFANTS AUX ÉCRANS NUMÉRIQUES

Priorité à la règle des 3/6/9/12

Un sujet d'intérêt majeur pour la santé des générations futures

Il est utile de rappeler un principe de précaution préconisé par tous les experts que nous avons auditionnés en commission, la règle des 3/6/9/12, :

pas d'écran avant 3 ans, pas de console de jeux avant 6 ans, pas d'internet avant 9 ans et pas de réseaux sociaux avant 12 ans !

Autre précieux conseil entendu : **privilégier la présence d'un adulte avec l'enfant quand il est face à un écran.** C'est ce que j'ai indiqué lors de mon intervention au Sénat pendant l'examen de la proposition de loi visant à lutter contre la surexposition des enfants aux écrans numériques de toutes sortes : tablette, téléphone, ordinateur, télévision, ... Toutes les études en arrivent aux mêmes

conclusions : ces dernières années les nouveaux usages des écrans numériques envahissent notre quotidien, avec un risque avéré de santé publique pour les enfants trop souvent surexposés à ces nouveaux supports numériques. Ce fléau touche tous les enfants sans aucune discrimination et il est urgent d'agir en prévention. Vous trouverez sur mon site, l'intégralité de mon intervention. ◀



► QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

Réutilisation des eaux usées en viticulture et en production céréalière. Et le principe de précaution ?

J'ai interpellé lors de la séance de questions orales du 4 décembre, M. le Ministre de la Transition écologique et solidaire au sujet de la réutilisation des eaux usées en viticulture et en production de céréales. « Le déficit hydrique en France se chiffre en millions de mètres cubes d'eau et pourrait se compter en milliards en période d'étiage d'ici à 2050. Conséquence directe de cette carence, le rendement des vignes et des céréales chute de façon drastique. Les acteurs des filières agricoles et environnementales n'ont pas tardé à tester différentes solutions pour pallier ce manque d'eau. L'une d'elles consiste à réutiliser des eaux usées afin d'optimiser la gestion de l'eau et gérer ainsi sa rareté annoncée. Si les premiers résultats semblent encourageants pour les rendements des champs ainsi irrigués, à ce stade, aucun suivi des résidus médicamenteux contenus dans les rejets des stations d'épuration ayant servi à ces irrigations, n'a été réalisé. Pourtant, un rapport émanant de l'Académie Nationale de Pharmacie

EXAMEN DU BUDGET POUR 2019 AU PARLEMENT

Projet de loi de Finances et Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale

Durant cette période où les textes budgétaires s'enchaînent rapidement, je suis intervenue à différentes reprises à la fois en discussion générale ainsi que pour défendre plusieurs amendements et donner des explications de votes.

nous alerte : « Rien dans les cahiers des charges ne spécifie aux stations d'épuration de devoir garantir l'élimination spécifique de molécules ciblées sachant que les égouts, malheureusement encore appelés tout à l'égout, recueillent tout ce que les populations, les établissements de soins, les locaux industriels ou municipaux, les commerces et petites industries peuvent y déverser ».

Ces eaux usées, différentes de celles destinées à la consommation humaine, contiennent des résidus d'anti épileptique, anti dépresseur ou encore anti douleur, certes en quantité négligeable selon l'Anses. Toutefois, cette agence ne se prononce pas sur l'effet cocktail de ces substances médicamenteuses sur la santé.

Monsieur le Ministre, avant d'envisager de réutiliser les eaux usées provenant des stations d'épuration, sachant que celles-ci ne traitent ni les résidus médicamenteux ni bien d'autres encore, il est urgent d'appliquer un principe de précaution et d'interdire cette pratique. Ma question est donc la suivante : quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir l'élimination de ces substances par les usines de traitement d'eau et éviter ainsi le risque de contamination des plantes irriguées et donc celui de la chaîne alimentaire ? Si une crise sanitaire venait à se révéler, nous ne pourrions pas dire que nous n'étions pas avertis ».

D'autres questions sont consultables sur mon site, ainsi que les réponses des ministères sollicités. ◀

INITIATIVES SÉNATORIALES EN FAVEUR DES ACTEURS PUBLICS LOCAUX

Consultation des élus

local La délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a rendu publics plusieurs travaux dont je vous invite à prendre connaissance sur mon site. Le rapport rendu au mois d'octobre intitulé

« **Faciliter l'exercice des mandats locaux** » formule 43 propositions. Une plateforme collaborative (participation.senat.fr) est d'ailleurs ouverte afin de recueillir l'avis des élus pour affiner le rapport et proposer une mise en application rapide de certaines de ses recommandations. <

Revitalisation de l'échelon communal

La commission des lois du Sénat a constitué une mission permanente de contrôle et de suivi des réformes territoriales. Son premier thème de travail sera la **revitalisation de l'échelon communal**, aujourd'hui en grande difficulté, en particulier dans le monde

rural, selon plusieurs axes : la place des communes dans l'intercommunalité, l'avenir des communes nouvelles et la recherche d'un meilleur équilibre entre les métropoles et le monde rural. <

Lutter contre la désertification bancaire dans les territoires ruraux

Le 21 novembre, le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi déposée par mon collègue Eric GOLD, membre du RDSE, visant à lutter contre la désertification bancaire dans les territoires ruraux.

Il s'agit de lutter contre le nombre croissant de fermetures de distributeurs automatiques de billets (DAB) en zones rurales, au motif de coûts de gestion et de sécurité trop élevés pour les banques. Ceci est d'autant plus dommageable que ces équipements bancaires participent à la vitalité

économique des centres-bourgs. Leur disparition entraîne bien souvent la migration d'une partie de la clientèle vers les grandes surfaces en périphérie et les acteurs du commerce électronique. Ce texte vise à maintenir ou à créer des DAB

dans les communes victimes de désertification bancaire, d'une part, en renforçant le maillage territorial des bureaux postaux avec DAB et, d'autre part, en permettant aux communes d'être subventionnées pour le maintien ou la création d'un distributeur. <



Risques pour la santé et l'environnement liés aux terrains de sport synthétiques

Le 22 mai dernier, j'interrogeais le Gouvernement sur la dangerosité de ces pneus recyclés. L'ANSES a depuis remis ses conclusions mitigées, évoquant des « risques potentiels pour l'environnement » mais aussi les « incertitudes et les limites méthodologiques » des précédentes études. Face à tout cela, les élus locaux qui m'ont récemment interpellée demeurent en première ligne pour répondre à l'inquiétude légitime des utilisateurs de ces équipements. En conséquence, le Sénat a voté, le 22 novembre dernier, une proposition de loi demandant la rédaction d'un rapport au 1^{er} janvier 2020 « dressant l'état d'avancement de chacune de ces préconisations ». Soyez assurés de ma vigilance à ce sujet, vous trouverez toute l'actualité de cette question sur mon site. 📄



DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

J'ai posé une question écrite à l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur

au sujet de la répartition des budgets de la DETR par département. « En 2017, l'enveloppe budgétaire allouée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la Haute-Garonne était de 13 988 442 €. À cette somme s'ajoutaient les dossiers subventionnés au titre de la réserve parlementaire par les 15 élus nationaux du département - 10 députés et 5 sénateurs -. En 2018, le montant de la DETR en Haute Garonne s'élevait à 13 289 020 € mais une réserve de précaution ministérielle de 372 461 € a ramené ce chiffre à 12 916 559 €. Non seulement les élus ruraux de ce département ont vu leur enveloppe globale baisser de

5%, mais le gel de la réserve ministérielle de précaution qui s'applique sur 3% des budgets DETR des départements est venu encore niveler par le bas les subventions d'investissements des communes. C'est donc bien une baisse de 8% qui a été imputée à la Haute-Garonne. La loi du 15 septembre 2017 dite de Confiance dans la Vie Politique a supprimé la réserve parlementaire. C'est ainsi que l'enveloppe budgétaire nationale de la DETR a été abondée à hauteur de 50 millions d'euros dans le but exprès de compenser la fin de la réserve parlementaire. Les élus haut-garonnais auraient du légitimement s'attendre à pouvoir bénéficier d'une enveloppe départementale augmentée du

montant des réserves parlementaires des 15 élus nationaux du département. Le bilan comptable de l'exercice 2018, nous démontre qu'il n'en a rien été. Par ailleurs, les sommes gelées au titre de cette réserve de précaution sont destinées à faire face à d'éventuels aléas climatiques non-indemnifiables. En fin d'exercice comptable, au mois de novembre, je remarque que cette somme n'a toujours pas été débloquée et reste donc indisponible, pour combien de temps encore ? Quelle explication comptez-vous donner M. le Ministre à cet exemple très concret de baisse de dotations ? Les élus ruraux de la Haute-Garonne peuvent-ils espérer une amélioration dans les budgets qui leur seront alloués en 2019 ? » <



13
OCTOBRE

Inauguration du bassin nordique de la Communauté d'Agglomération du Muretain



20
OCTOBRE

Inauguration du Carré de la République à Aspet



12
NOVEMBRE

Dévoilement de la stèle en hommage à **François Fortassin**



23
NOVEMBRE

Commemoration de l'armistice du 11 novembre 1918 au lycée agricole d'Ondes

PROJET DE RÉFORME DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905

Un projet de réforme de la loi de 1905 est en cours de réflexion. Je suis très réservée sur cette initiative gouvernementale. Ne faudrait-il pas d'abord nous donner les moyens de l'appliquer pleinement dans sa version actuelle ? Le corpus législatif de la loi de 1905 est déjà solide, ce qui fait défaut, ce sont les conditions de son application, faute de volonté politique sur le terrain. Elle est très complète mais méconnue. Il suffirait « juste » de l'appliquer pour que cessent nombre de contradictions.

Déjà très engagée sur ce sujet, vous trouverez sur mon site toute l'actualité de ce projet de réforme pour lequel je compte bien m'investir.

À VOS AGENDAS, ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

JANVIER – FÉVRIER – MARS

Projet de loi pour un **PACTE plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises**, projet de loi sur la **Procréation Médicalement Assistée**, projet de loi de **réforme de la loi de 1905**, projet de loi de **réforme constitutionnelle**, projet de loi pour une **école de la Confiance**, projet de loi **Mobilités**.

FIN 2019

Projet de loi portant **réforme du système des retraites**, projet de loi **contre les propos haineux sur internet**.

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter Sandrine et Laurent au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon actualité parlementaire.

Pour ceux qui suivent l'actualité via les réseaux sociaux, ils peuvent me retrouver via le compte **Twitter** [@Laborde_Senat](https://twitter.com/Laborde_Senat)

Une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique est toujours privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr

Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Laurent HENRY
Tél. 05 61 13 28 90
18, rue Carrière – 31700 BLAGNAC
f.laborde@senat.fr

Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

www.francoiselaborde.fr
Abonnez-vous à la lettre d'information

ISSN 2646 – 2516